

## **Réponse à la demande de compléments de l'autorité environnementale**

Suite à la demande d'examen au cas par cas, l'Autorité Environnementale a émis le 29 octobre 2018 la demande de complément suivante :

*« en précisant la quantité et la qualité des haies supprimées, ainsi que les emplacements des mares et de la zone humide conservée. »*

Sur le sujet biodiversité, les éléments présentés dans le cas par cas sont issus de l'étude d'impacts de la ZAC.

Cette étude indique que les milieux les plus intéressants recensés dans le périmètre de l'opération (boisements, haies, mares, plans d'eau, mégaphorbiaie au sud-est du site) seront en très grande partie préservés ou valorisés et ont été pris en considération dans l'élaboration du plan de composition de la zone. Quelques tronçons de haies et de bandes boisées seront néanmoins ponctuellement supprimés.

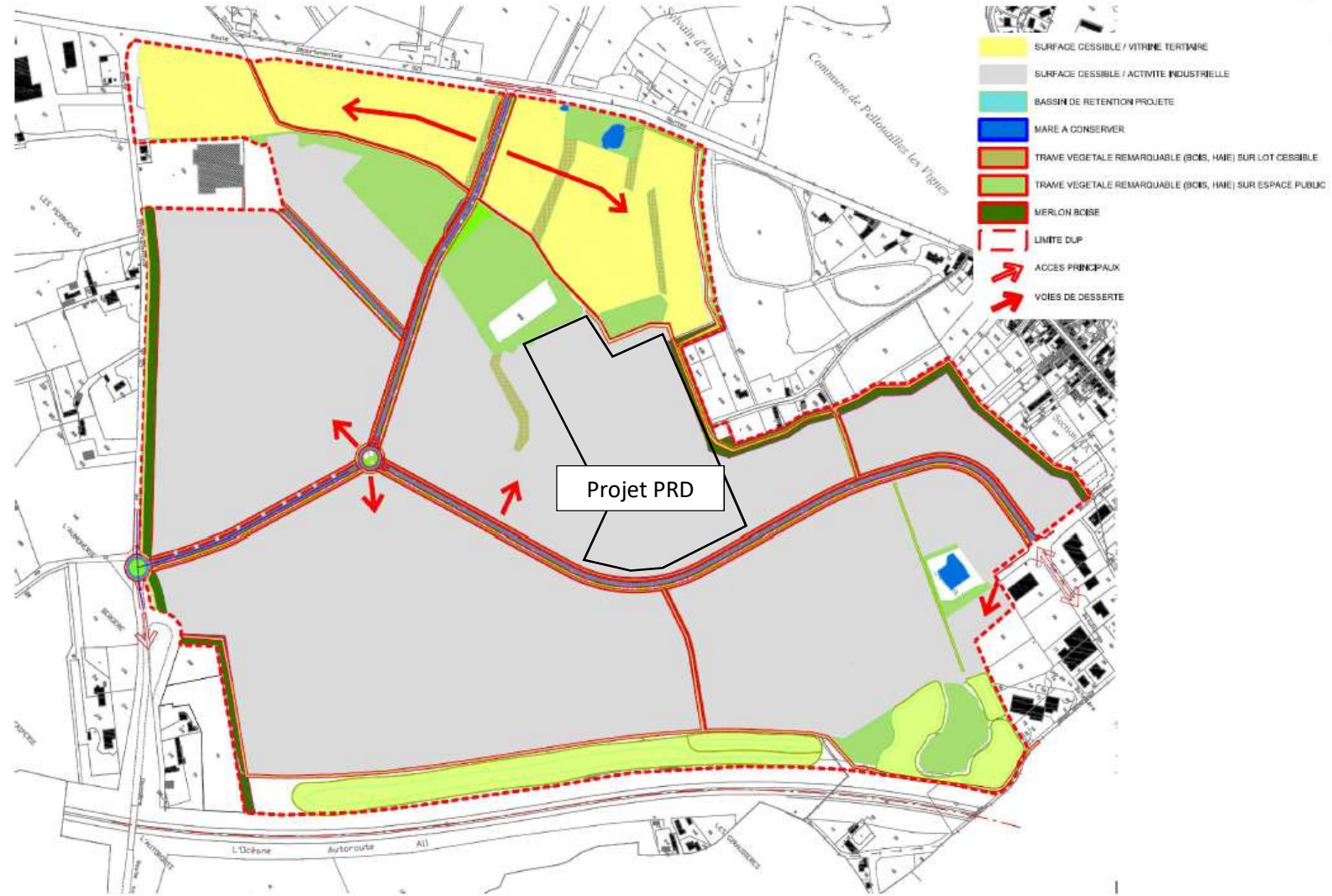
Les boisements présents sur le site sont de petites dimensions et se rattachent à la série du chêne pédonculé (*Quercus robur*) qui s'accompagne localement, en strate arborée, du châtaignier (*Castanea sativa*) et de l'érable ; champêtre (*Acer campestre*). La végétation linéaire est bien représentée dans la partie nord du site ; les haies se présentent essentiellement sous la forme de haies arborées et arbustives souvent denses et diversifiées.

Outre le chêne pédonculé omniprésent, les principales essences sont représentées par l'orme champêtre (*Ulmus campestris*), très présent, l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le prunellier (*Prunus spinosa*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le noisetier (*Corylus avellana*), le troène (*Ligustrum vulgare*), le fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), l'égantier (*Rosa canina*), le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le houx (*Ilex aquifolium*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le fragon (*Ruscus aculeatus*).

Sur le plan ci-dessous, nous pouvons voir que l'aménageur a adapté ces terrains en conséquence et que la zone d'implantation du projet PRD est située hors des zones identifiées à enjeux. Les trames végétales remarquables et mares sont éloignées du site. La zone humide identifiée par l'étude d'impacts de la ZAC se situe au niveau de ces mares.

# SCHEMA D'ORGANISATION GENERAL RETENU

Echelle : 1 / 2 000 - P.A.C. ANGERS / OCEANE - EXTENSION OUEST



Source : Angers Loire Métropole - Cabinet Branchereau

SAGE ENVIRONNEMENT  
ANGERS - BEAULOUZE